

M. McDermid: Nous l'avons déjà fait dans le domaine laitier. Et voilà le député qui déclare: «Nous allons vous avoir à l'oeil pendant le vote de demain soir parce que, si vous n'appuyez pas cet amendement, vous êtes contre les offices de commercialisation et les agriculteurs.» Quelle bêtise!

M. Benjamin: C'est vrai.

M. McDermid: Quelle bêtise! Les agriculteurs savent fort bien que, dans cet Accord, nous avons protégé les offices de commercialisation. C'est pourquoi les producteurs laitiers du Canada appuient l'Accord de libre-échange.

M. Benjamin: Passez à l'article 701.

M. McDermid: Ils ont manifesté leur appui. Les agriculteurs auraient-ils appuyé l'Accord si nous avions jeté à terre leur système de gestion de l'offre? Bien sûr que non.

On parle également des aviculteurs.

M. Benjamin: Ce sont les oeufs cette fois-ci. La dernière fois, c'était les poulets.

M. Foster: Et tout cela nous retombe dessus.

M. McDermid: J'ai dans ma circonscription probablement l'une des plus grosses usines de transformation de poulet au Canada. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, on y a construit une rallonge de 14 millions de dollars et embauché 300 travailleurs de plus. C'est une industrie de transformation canadienne. Deux jeunes entrepreneurs ont commencé par vendre des oeufs de porte à porte. Aujourd'hui, ils administrent une des plus belles usines de transformation au Canada. Ont-ils peur de l'Accord de libre-échange? Pas du tout. Ils relèvent le défi, prennent de l'expansion, engagent du personnel et exportent leurs produits aux États-Unis. Les prophètes de malheur disent que Portage la Prairie va disparaître et qu'il va arriver toutes sortes de choses terribles. Les prophètes de malheur se font aller encore ce soir. Ils se plaisent à essayer de faire accroire au public canadien que, comme conséquence de cet excellent Accord de libre-échange signé par deux pays souverains qui sont les meilleurs alliés et les meilleurs amis du monde, le Canada va disparaître de la carte mondiale, comme par magie. Il n'y a rien de plus faux. Quand la campagne électorale sera commencée, et nous avons hâte . . .

M. Axworthy: Allons-y, ça presse.

M. McDermid: Je vous garantie que le député de Winnipeg—Fort Garry va aller se cacher. Nous recommandons le rejet de cet amendement superflu qui n'a aucun sens, car nos agriculteurs et nos systèmes de commercialisation sont protégés en vertu de l'Accord.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire croyait ce qu'il disait et s'il croyait également que les GCSCÉ nommés par le gouvernement étaient utiles et accompliraient quelque chose, l'amendement dont la Chambre est saisie ferait partie de l'Accord du libre-échange. M. Archie McLean est un représentant du secteur de l'agriculture et de la transformation des aliments qui faisaient partie des GCSCÉ qui ont recommandé que cela figure dans l'Accord. Cependant, le gouvernement ne l'a pas inscrit dans l'Accord parce que les Américains s'y opposaient. Ceux-ci tiennent à s'emparer de tout notre secteur de la transformation des aliments.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Quiconque lit la lettre de M. McLean se rend compte que 22 de nos 26 plus grandes sociétés de transformation des aliments appartiennent à des Américains, notamment Proctor and Gamble, Nabisco, et les autres. Ceux-ci ne veulent pas transformer les aliments au Canada. Ils veulent le faire aux États-Unis et expédier leurs produits sur le marché canadien.

Le secrétaire parlementaire a parlé des partisans de l'Accord. Il devrait se rendre au Québec et interroger les membres de l'UPA. Ils ne sont pas en faveur de l'Accord. Ils devraient interroger également les membres de la Fédération ontarienne de l'agriculture. Ils ne sont pas non plus en faveur de l'Accord. Ils devraient interroger le Conseil consultatif de la Commission canadienne du blé. Le 17 juillet, celui-ci a adopté une résolution pour indiquer son opposition à l'Accord de libre-échange qui risque d'empêcher la Commission canadienne du blé de commercialiser efficacement les céréales au nom des céréaliculteurs du Canada.

Un très grand nombre d'associations agricoles canadiennes sont tout à fait opposées à l'Accord, mais personne ne l'est davantage que les secteurs de la gestion des approvisionnements des produits laitiers et des volailles qui établissent les prix de ces denrées au Canada. Nous avons mis en place des contrôles des importations et de la production, et c'est grâce à notre système de la gestion des approvisionnements que notre secteur agricole est le plus florissant de tous les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Les gens versés dans le domaine qui ont examiné cet accord estiment qu'il risque à la longue de détruire nos offices de commercialisation et nos systèmes de gestion de l'offre.

Deux facteurs interviendront. D'une part, il y a à l'article 711 des accords du GATT, une disposition qui nous fournit le cadre nécessaire pour contingerter nos importations. Les Américains, comme le groupe de Cairns et d'autres, s'efforcent de faire sauter cette disposition. Or, nous voulons, par cet Accord, faire abolir toutes les subventions agricoles aux termes des accords du GATT. Même si les agriculteurs canadiens ne considèrent pas que la gestion de l'offre soit une subvention, le gouvernement et les agriculteurs américains n'en croient pas moins que 50 p. 100 des recettes laitières au Canada sont des subventions parce qu'elles sont réalisées dans le cadre d'un régime de gestion de l'offre. Voilà pour le premier facteur. Lorsqu'on se rendra compte au GATT que nous concédons tant de choses, en plus de notre contingentement des importations et ainsi de suite, ce régime de gestion de l'offre sera la prochaine victime des négociations du GATT.

Plus important encore est l'ensemble de l'industrie alimentaire. Cette industrie croit que si le tarif sur les produits alimentaires à fort coefficient de transformation est supprimé, comme l'assure M. McLean, il sera alors beaucoup plus rentable de s'installer aux États-Unis et d'écouler ensuite ces aliments au Canada à cause des coûts de production très inférieure de l'autre côté de la frontière. Quand M. McLean a présenté son mémoire au groupe de travail de notre caucus, en février 1988, à Fredericton, il a rappelé que l'usine de fabrication de pizzas de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, emploie quelque 250 personnes. En raison du coût du fromage utilisé dans la confection des pizzas congelés, et nous parlons de la